

Communiqué de presse

**EMBARGO : jeudi 19 juin 2025 à 17 h 00**

**Le Prix des médias 2025 de la Fédération Suisse des Avocats (FSA) décerné à l'émission *Temps Présent***

## **L'indépendance des juges est-elle menacée ?**

*Lucerne, le 19 juin 2025.* L'émission *Temps Présent* de la RTS (Télévision Suisse Romande) remporte le Prix des médias de la Fédération Suisse des Avocats. Le reportage lauréat, « Mon juge est-il partisan ? », s'est distingué par sa profondeur, sa rigueur journalistique et ses qualités cinématographiques et narratives exceptionnelles. Jean-Philippe Ceppi et Xavier Nicol explorent, dans cette enquête approfondie, le controversé système suisse des « taxes de mandat », contributions que les juges affiliés à un parti doivent reverser à celui-ci. Le deuxième prix a été attribué à Anja Conzett et Barbara Achermann pour un article publié dans *Das Magazin*, qui examine avec acuité les tentatives des autorités de minimiser une enquête sur un incendie tragique impliquant des réfugiés tamouls. Enfin, le troisième prix récompense Anina Ritscher, Jennifer Steiner et Lorenz Naegeli pour un reportage paru dans le magazine en ligne *Republik*. Leur travail, d'une clarté remarquable, éclaire le principe de juridiction universelle à travers l'analyse d'un procès emblématique devant le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone.

Cette année, le Prix des médias de la FSA, décerné tous les deux ans, a mobilisé un jury particulièrement actif, présidé par M<sup>e</sup> Franz Steinegger, avocat, ancien conseiller national de longue date et ex-président du conseil d'administration de la *Neue Zürcher Zeitung*. « Nous avons reçu un nombre impressionnant de candidatures. Une grande partie d'entre elles était d'une qualité remarquable », a-t-il déclaré avec enthousiasme lors de la cérémonie de remise des prix, le 19 juin 2025 à Lucerne. Doté d'un montant total de 12 000 francs, ce prix distingue des contributions journalistiques qui offrent des informations claires et objectives sur le droit suisse, ses valeurs fondamentales et ses institutions.

### **« Une qualité cinématographique et narrative exceptionnelle »**

Le reportage de *Temps Présent*, intitulé « Mon juge est-il partisan ? », a été désigné lauréat à l'unanimité. Ce film d'une heure explore avec audace et finesse la question essentielle de l'indépendance de la justice en Suisse. Dans son discours d'éloge, Martin Hofer, ancien rédacteur en chef du *SonntagsBlick* et ex-directeur de *10vor10*, a rendu hommage au travail de Jean-Philippe Ceppi et Xavier Nicol : « Captivant, porté par une construction cinématographique et narrative d'une rare maîtrise, le film se distingue également par une impartialité exemplaire. » Le reportage s'appuie sur les pressions publiques exercées par l'UDC sur « ses » juges afin de les inciter à rendre des décisions conformes aux orientations du parti. Il révèle ainsi les risques démocratiques inhérents à un système dans lequel les juges, élus par les parlements nationaux et cantonaux, doivent reverser une « taxe de mandat » à leur parti. Le travail de Jean-Philippe Ceppi et Xavier Nicol se démarque par sa cohérence et sa précision, tant dans son contenu que dans sa forme. Leur engagement témoigne d'un haut niveau d'exigence, que le public, selon les mots de Martin Hofer, perçoit à chaque instant.

### **« Une résonance durable auprès des lecteurs »**

Le deuxième prix a été décerné à une enquête journalistique publiée dans *Das Magazin*. Cet article revient sur un incendie survenu à Coire en 1989, au cours duquel quatre réfugiés sri-lankais ont tragiquement perdu la vie. Dans leur reportage intitulé « Wurden Murali und Mugunthan von Neonazis ermordet ? » (« Murali et Mugunthan ont-ils été assassinés par des néonazis ? »), Barbara Achermann

et Anja Conzett démontrent avec une grande rigueur comment les autorités d'enquête ont privilégié l'hypothèse d'un accident ou d'une faute personnelle, sans approfondir d'autres pistes. Edy Salmina, aujourd'hui avocat et ancien rédacteur en chef de la télévision tessinoise, a salué le travail des journalistes, soulignant qu'elles ont procédé « sans simplification ni dissimulation. Leurs interrogations, loin d'être simplistes, continuent de hanter les esprits. »

**« La réalité façonnée par l'homme est parfois plus brutale que n'importe quelle fiction »**

Le troisième prix distingue le trio Ritscher–Steiner–Naegeli pour leur capacité à rendre accessibles des concepts juridiques complexes, tels que le principe de juridiction universelle, la justice internationale ou encore les crimes contre l'humanité. Dans une série en trois volets publiée par le magazine en ligne *Republik*, ils retracent un procès historique tenu à Bellinzzone, qui a conduit à la condamnation de l'ancien ministre de l'Intérieur gambien à 20 ans de prison pour meurtre, homicide, torture et viol. Martin Hofer a loué non seulement la rigueur de leur travail, mais également l'émotion palpable suscitée par la sensibilité avec laquelle ils ont retranscrit les témoignages des victimes et de leurs proches. Comme il l'a souligné : « La réalité façonnée par l'homme est parfois plus brutale que n'importe quelle fiction. »

**Contributions primées lors du Prix des médias de la FSA :**

- 1<sup>er</sup> prix : Jean-Philippe Ceppi et Xavier Nicol, *Temps Présent*, « Mon juge est-il partisan ? »
- 2<sup>e</sup> prix : Barbara Achermann et Anja Conzett, *Das Magazin/Tamedia*, « Wurden Murali und Mugunthan von Neonazis ermordet? »
- 3<sup>e</sup> prix : Anina Ritscher, Jennifer Steiner et Lorenz Naegeli, WAV Recherchekollektiv, *Republik*, « Berichterstattung zum historischen Prozess am Bundestrafgericht gegen Ousman Sonko, den ehemaligen Innenminister Gambias » (« Reportage sur le procès historique devant le Tribunal pénal fédéral contre Ousman Sonko, ex-ministre de l'Intérieur de Gambie »)

**La Fédération Suisse des Avocats**

Fondée en 1898, la Fédération Suisse des Avocats (FSA) est l'organisation professionnelle des avocates et avocats indépendants en Suisse. La FSA représente la profession, défend ses droits et intérêts, garantit son indépendance et veille à sa réputation. Les quelque 13 000 avocates et avocats membres des 24 Ordres cantonaux sont automatiquement affiliés à cette organisation faitière nationale. La FSA promeut la formation continue de ses membres, notamment par l'organisation d'un Congrès des avocats tous les deux ans. En tant que porte-parole officielle de la profession, elle s'engage activement dans le processus législatif de la Confédération. L'un des objectifs majeurs de la FSA est de promouvoir le développement du droit et de la justice, dans l'intérêt des justiciables et de l'État de droit.

[www.sav-fsa.ch](http://www.sav-fsa.ch)

**Documents disponibles au téléchargement sur [www.sav-fsa.ch/fr/aktuell/news.html](http://www.sav-fsa.ch/fr/aktuell/news.html)**

- Communiqués de presse
- Discours d'éloge

**Contacts**

Martin Hofer  
Membre du jury  
[martin.hofer@farnet.ch](mailto:martin.hofer@farnet.ch)  
M 079 447 99 21

René Rall  
Secrétaire général de la FSA  
[rene.rall@sav-fsa.ch](mailto:rene.rall@sav-fsa.ch)  
M 078 838 06 06